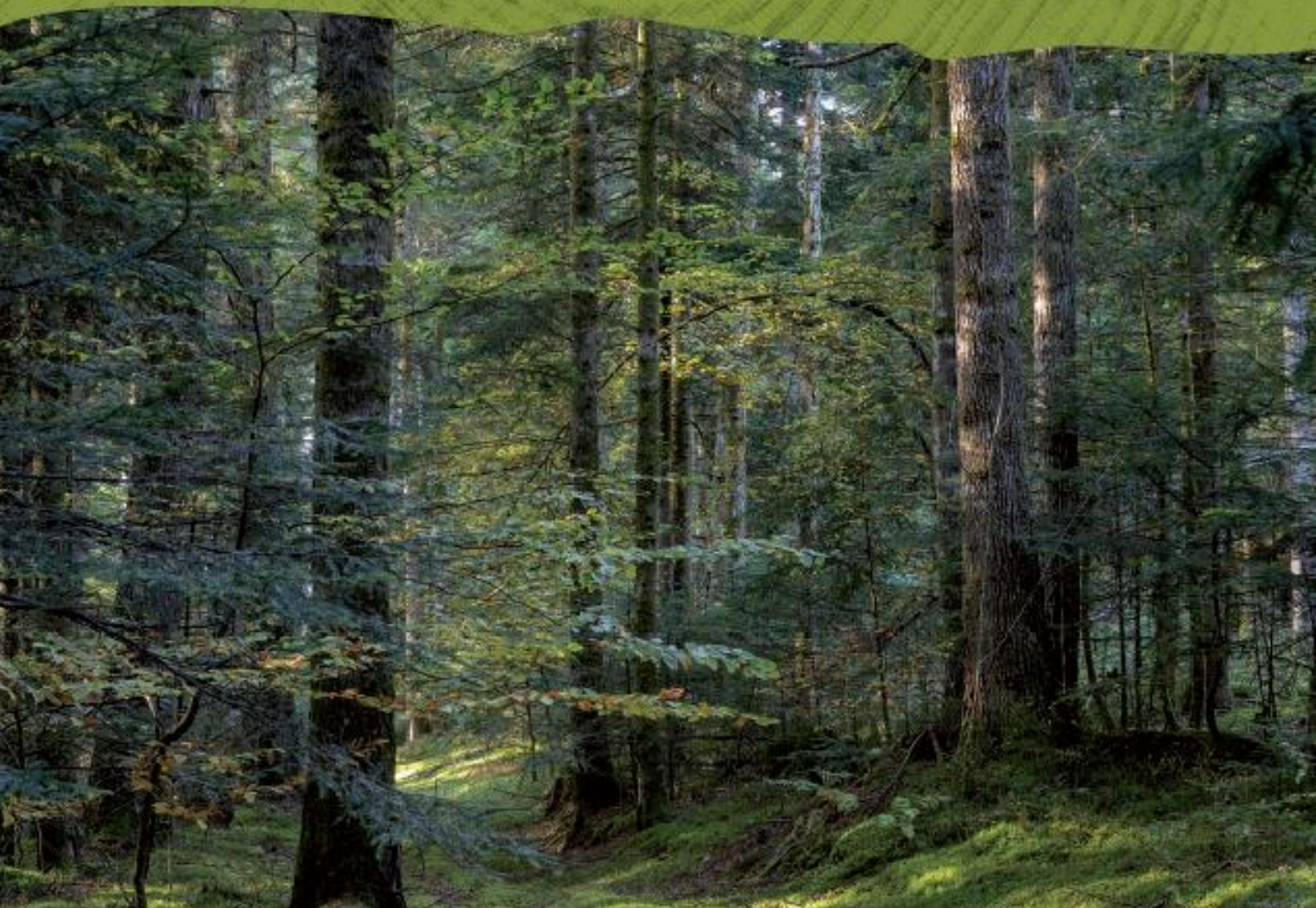


Concours forestier :
2nde édition du Sylvotrophée
Futaies irrégulières du Livradois-Forez



Concours organisé par :



En partenariat avec :



SYLVOTROPHÉE : UN CONCOURS POUR PROMOUVOIR LA GESTION DURABLE DES FORÊTS DE NOTRE TERRITOIRE.

Avec une couverture de 190 000 ha, la forêt occupe 55% du territoire du PNR Livradois-Forez. Cet important massif forestier, que se partagent plus de 70 000 propriétaires, alimente une **filiale bois dynamique** contribuant à l'activité économique de la région, ce qui justifie une implication du Parc Livradois-Forez dans le développement des usages du bois pour la construction et le chauffage. Dans ce contexte, le syndicat mixte du Parc s'attache à favoriser des pratiques sylvicoles favorables à cette économie mais aussi à la biodiversité et au paysage.

Le SylvoTrophée a pour but de **mettre en valeur des propriétaires forestiers du territoire** pratiquant une sylviculture multifonctionnelle. **Acteurs majeurs de notre territoire** ces sylviculteurs s'attachent à produire des bois de qualité tout en accueillant et préservant la biodiversité, et en nous offrant des paysages de grande qualité.

Un jury – composé de sylviculteurs, d'écologues et d'usagers – a été constitué et s'est entendu sur l'organisation de cette seconde édition dont le thème 2021 est : « **Futaies irrégulière du Livradois-Forez** ».

Muni de grilles de notation adaptées aux spécificités des forêts irrégulières du Livradois-Forez, **le jury ira découvrir les différentes parcelles candidates** retenues au printemps. A l'issue de ces visites, et de ses échanges avec les propriétaires et leurs gestionnaires, les jurés éliront le lauréat de cette édition 2021, à l'instar de Pierre Rigoulet, gagnant de la première édition « Sapinière-hêtraies du Livradois-Forez », pour une parcelle située sur Aix-la-Fayette (photo en couverture). Une restitution sommaire de l'expertise réalisée (atouts et points d'amélioration) sera faite en fin de visite, à l'attention du propriétaire et de son éventuel gestionnaire.

Le sylviculteur gagnant et sa forêt seront mis à l'honneur au travers de divers événements, dont la remise du prix prévue en septembre 2021, des articles sur le site du Parc et des partenaires, dans la Presse, etc.



Modalités de participation au concours Sylvotrophée

3/8

Conditions d'inscription

Le Sylvotrophée est ouvert à **toute propriété forestière publique** (hors domaniale) **ou privée** (tout statut confondu : propriété personnelle, groupement forestier, indivision, etc.).

Une seule parcelle (ou unité de gestion composée de plusieurs parcelles contigües) est présentée par candidature. Elle doit respecter les conditions suivantes :

- représenter une surface d'au moins 4ha d'un seul tenant ;
- être située sur le territoire du PNR Livradois-Forez (voir liste des communes éligibles en annexe) ;
- faire l'objet d'une gestion en futaie irrégulière identifiée comme telle dans un document de gestion durable (aménagement, PSG, RTG, ou CBPS+) en cours de validité ;
- être passée en coupe dans les 5 dernières années ;

Inscriptions

Retourner ce dossier (pages 4 à 8 incluses) complété et signé
avant le **vendredi 30 avril 2021 à minuit**

par courrier électronique à : m.malard@parc-livradois-forez.org

Ou Par voie postale à :

Parc naturel régional Livradois-Forez – Concours Sylvotrophée
Maison du Parc, Le Bourg – 63880 Saint-Gervais-sous-Meymont

Nos services peuvent vous accompagner dans la rédaction de votre dossier de candidature :

> Propriétaires privés et publics :

Morgane MALARD
PNR Livradois-Forez
04 73 95 57 57
m.malard@parc-livradois-forez.org

> Propriétaires publics uniquement :

Céline MIOLANE
Office national des forêts
06 25 03 20 85
celine.miolane@onf.fr

Modalités de sélection des candidats

- **Mai 2021**: une phase de présélection permettra d'identifier 3 à 4 parcelles potentiellement lauréates.

Cette sélection sera réalisée en s'appuyant sur le respect des conditions d'inscription et le contenu de ce dossier. Elle tiendra compte de différents critères tels que la superficie de la forêt ou de la parcelle, l'ancienneté de la coupe, la localisation de la forêt par rapport aux secteurs de forêts anciennes ou leur proximité géographique. Ce concours s'inscrivant dans le cadre d'un projet valorisant l'ancienneté des forêts, une priorité sera donnée aux parcelles situées dans des secteurs de forêts présumées anciennes. Pour plus d'information sur leur localisation, consulter la [cartographie des forêts présumées anciennes du Parc Livradois-Forez](#).

- **8 et 9 Juin 2021**: visite des parcelles présélectionnées par le jury du Sylvotrophée
- **Septembre 2021**: remise des prix du Sylvotrophée

Règlement du concours

4/8

S'il est présélectionné, le candidat s'engage à :

- Être présent lors de la visite de la parcelle par le jury (une ½ journée prévue les 08/06/2021 et 09/06/2021), présenter la parcelle et en autoriser l'accès aux membres du jury ; Il est intéressant que le propriétaire se fasse accompagner par son gestionnaire, s'il en a un.
- S'il est lauréat, être présent ou se faire représenter lors de la remise des prix (prévue en septembre 2021) ;
- Être disponible pour répondre à des questions complémentaires en amont de la visite et pour une éventuelle pré-visite (mai 2021) par les techniciens (compléments au dossier et repérage sur la parcelle pour préparer la venue du jury) (2 heures) ;
- Autoriser les organisateurs à diffuser les photos prises lors de la visite des parcelles (dans le respect du droit à l'image) ;
- Accepter, pour le lauréat, que son nom fasse l'objet d'une communication en vue d'une valorisation des pratiques et d'une promotion du concours ; et que sa parcelle puisse être présentée et visitée par des tiers lors de la remise des prix;
- Accepter, s'il est lauréat, que sa parcelle puisse être le support d'évènements futurs organisés par le PNRLF et ses partenaires membres du jury (réunions d'information, formations, etc.). Le PNRLF et ses s'engagent à contacter et à prévenir le propriétaire en amont de tout évènement.
- Accepter d'être interviewé par un technicien du Parc, du CRPF et/ou de l'ONF ;
- Renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation des visites, les résultats et les décisions des jurés. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours, pour toute raison indépendante de leur volonté, notamment au regard des conditions sanitaires. Les participations ne pourront donner lieu à aucune indemnisation, remboursement ou contrepartie financière.

Le Parc naturel régional Livradois-Forez s'engage à :

- Contacter le propriétaire 15 jours avant pour convenir d'une date éventuelle de pré-visite avec les techniciens pour repérer la parcelle avant concours, ainsi que pour l'informer de la date et de l'horaire de visite du jury, de même pour d'éventuelles visites ultérieures et l'accès à sa parcelle.
- Mettre en place un jury d'experts dans les domaines de la sylviculture, de l'écologie forestière et de l'accueil du public. Une restitution sommaire de l'expertise réalisée (atouts et points d'amélioration) sera faite en fin de visite de parcelle, à l'attention du propriétaire et de son éventuel gestionnaire.
- Garantir la bienveillance lors des échanges qui auront lieu entre jury et candidats lors des visites de terrain, ainsi que dans l'utilisation ultérieure des images et autres communications liées au concours. L'organisateur veillera à ce que ce principe soit aussi respecté par tout autre partenaire prenant part à cette démarche.

M/Mme, candidat (e) au concours SylvoTrophée 2021 du PNRLF, atteste avoir lu les engagements et les accepter sans réserve.

Fait à, le/...../2021

Signature

1 Coordonnées du candidat

Nom du propriétaire:

Adresse postale

.....

Adresse électronique

.....@.....

Numéro de téléphone fixe.....

Numéro de téléphone portable.....

Gestion : par le propriétaire lui-même par un gestionnaire professionnel

(nom) : Gestionnaire depuis le :

NOM DE LA FORET :

Statut foncier: privé individuel privé groupé communal sectionnal

autre propriété publique (préciser) :

2 Votre propriété forestière

Contexte général de la forêt

Dimensions	Surface totale de la propriété :ha
Peuplements	Principaux types de peuplements représentés sur la propriété (+ part de la <u>surface</u> totale). Ex : <i>Futaie régulière de sapin pectiné à gros bois (xx %)</i> ▪ Type 1 : (..... %) ▪ Type 2 : (..... %) ▪ Type 3 : (..... %)
Commune(s)	Commune(s) de situation de la propriété forestière :



Fournir une carte de la propriété forestière
 mettant en évidence l'unité de gestion présentée au concours.

Caractéristiques de gestion à l'échelle de la propriété

<p>Document de gestion (condition à la participation)</p>	<p>La propriété est dotée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> d'un plan simple de gestion (PSG) <input type="checkbox"/> d'un Règlement type de gestion (RTG) <input type="checkbox"/> d'un code des bonnes pratiques sylvicole avec programme de coupes et travaux (CBPS+) <input type="checkbox"/> d'un aménagement forestier <p>Période de validité du document : -</p> <p>Objectifs principaux définis sur la forêt (dont essences-objectifs pour le volet production) :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Autres objectifs du propriétaire:</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Le document de gestion est-il globalement mis en application ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Précisez:.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>Gestion passée</p>	<p>La forêt a-t-elle évolué de façon marquante ces dernières années? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas</p> <p>Pourquoi ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>Expression libre</p>	<p>D'autres informations que vous souhaitez apporter (si espace insuffisant, complétez sur papier libre) :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

3 Parcelle candidate

Contexte général de la parcelle (ou unité de gestion) présentée

Dimensions	Surface de la parcelle ou unité de gestion d'un seul tenant présentée au concours :ha	
Essences	Essences présentes sur l'unité de gestion, de la plus représentée à la moins représentée :	
Parcelle cadastrale	Préciser les références cadastrales de l'unité de gestion candidate :	Commune(s) de Section(s) cadastrale(s) et Numéro(s) de parcelle(s) :
Accessibilité de la parcelle	<input type="checkbox"/> Route forestière <input type="checkbox"/> Sentier ou chemin rural	<input type="checkbox"/> Piste carrossable <input type="checkbox"/> Aucune

Caractéristiques de l'itinéraire sylvicole appliqué à la parcelle

Objectifs et traitement appliqué	<p><i>Quel est l'objectif alloué au peuplement (essences-objectifs, production bois d'œuvre, de chauffage, autres...)?</i></p> <p><i>Quel est le traitement appliqué (régulier, irrégulier...)?</i></p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
Fréquence des coupes	Durée de rotation appliquée:ans

Caractéristiques de la dernière exploitation sur la parcelle

<p>Contexte</p>	<p>Année du dernier passage en coupe :</p> <p>De quel type d'intervention s'agissait-il ? <i>Ex : éclaircie d'amélioration, coupe jardinatoire...</i></p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>								
<p>Prélèvement</p>	<p>Volume total récolté: m3 dont</p> <table border="1" data-bbox="772 679 1422 816"> <tr> <td>Essence</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Volume (m3)</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	Essence				Volume (m3)			
Essence									
Volume (m3)									
<p>Précautions particulières</p>	<p>Si des précautions particulières (respect des sols, de certaines essences, de semis...) ont été suivies pour cette coupe, quelles sont-elles?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>								
<p>Enjeux de Biodiversité</p>	<p>Enjeux de Biodiversité identifiés sur la parcelle (espèces, milieux)</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Précautions observées lors de l'exploitation (période d'intervention, contournement, équipements adaptés...)</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>								
<p>Enjeux d'Usages</p>	<p>Enjeux d'usages identifiés sur la parcelle (sensibilité paysagère, patrimoine, fréquentation, ...)</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Précautions observées lors de l'exploitation</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>								

Annexes

Liste des communes éligibles au SylvoTrophée 2021 (1/2)

(= communes labellisées Parc)

Département du Puy-de-Dôme

Aix-la-Fayette	Fayet-le-Château	Saint-Éloy-la-Glacière
Ambert	Fayet-Ronaye	Saint-Étienne-sur-Usson
Arconsat	Fournols	Saint-Ferréol-des-Côtes
Arlanc	Glaine-Montaigut	Saint-Flour
Aubusson-d'Auvergne	Grandrif	Saint-Genès-la-Tourette
Augerolles	Grandval	Saint-Germain-l'Herm
Auzelles	Isserteaux	Saint-Gervais-sous-Meymont
Baffie	Job	Saint-Jean-d'Heurs
Bansat	Lachaux	Saint-Jean-des-Ollières
Bertignat	Manglieu	Saint-Jean-en-Val
Beurières	Marat	Saint-Jean-Saint-Gervais
Billom	Marsac-en-Livradois	Saint-Julien-de-Coppel
Bongheat	Mauzun	Saint-Just
Bort-l'Étang	Mayres	Saint-Martin-des-Olmes
Brousse	Medeyrolles	Saint-Maurice
Le Brugeron	Le Monestier	Saint-Pierre-la-Bourlhonne
Ceilloux	La Monnerie-le-Montel	Saint-Quentin-sur-Sauxillanges
Celles-sur-Durolle	Montmorin	Saint-Rémy-sur-Durolle
Chabreloche	Néronde-sur-Dore	Saint-Romain
Chambon-sur-Dolore	Neuville	Saint-Sauveur-la-Sagne
Le Vernet-Chaméane	Noalhat	Saint-Victor-Montvianeix
Champagnat-le-Jeune	Novacelles	Sallèdes
Champétières	Olliergues	Sauvessanges
La Chapelle-Agnon	Olmet	Sauviat
La Chapelle-sur-Usson	Palladuc	Sauxillanges
Châteldon	Paslières	Sermentizon
La Chaulme	Peschadoires	Sugères
Chaumont-le-Bourg	Pignols	Thiers
Condat-lès-Montboissier	Puy-Guillaume	Thiolières
Courpière	Reignat	Tours-sur-Meymont
Cunhat	La Renaudie	Trézioux
Domaize	Ris	Usson
Doranges	Saillant	Valcivières
Dorat	Sainte-Agathe	Valz-sous-Châteauneuf
Dore-l'Église	Saint-Alyre-d'Arlanc	Vertolaye
Échandelys	Saint-Amant-Roche-Savine	Vic-le-Comte
Égliseneuve-des-Liards	Saint-Anthème	Viscomtat
Égliseneuve-près-Billom	Saint-Bonnet-le-Bourg	Viverols
Églisolles	Saint-Bonnet-le-Chastel	Vollore-Montagne
Escoutoux	Sainte-Catherine	Vollore-Ville
Estandeuil	Saint-Clément-de-Valorgue	
Esteil	Saint-Dier-d'Auvergne	

Annexes

Liste des communes éligibles au SylvoTrophée 2021 (2/2)

(= communes labellisées Parc)

Département de la Haute-Loire

Allègre	Cistrières	Monlet
Auzon	Connangles	Sainte-Eugénie-de-Villeneuve
Beaune-sur-Arzon	Félines	Saint-Georges-Lagricol
Berbezit	Frugières-le-Pin	Saint-Hilaire
Bonneval	Javaugues	Saint-Jean-d'Aubrigoux
La Chaise-Dieu	Jax	Sainte-Marguerite
Champagnac-le-Vieux	Josat	Saint-Pal-de-Senouire
La Chapelle-Bertin	Jullianges	Saint-Préjet-Armandon
La Chapelle-Geneste	Laval-sur-Doulon	Saint-Victor-sur-Arlanc
Chassagnes	Lavaudieu	Sembadel
Chavaniac-Lafayette	Malvières	Vals-le-Chastel
Chomelix	Mazerat-Aurouze	Varennnes-Saint-Honorat

Département de la Loire

Chalmazel - Jeansagnière	Lérigneux	Sauvain
La Chamba	Noirétable	
La Chambonie	Saint-Bonnet-le-Courreau	

L'OPÉRATION EST FINANCÉE PAR :



L'opération IPAMAC « Forêts anciennes - volet 3 » est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional.



AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

CRÉDIT PHOTO :

Emmanuel BOITIER,
Jean-Pierre Fournieux,
Jouvray et Maurice,
Jacques Martin,
PNR Livradois-Forez.